Artisans et commerçants : avec le dispositif éco-défis, engagez-vous dans une démarche responsable !

Grand Lieu Communauté s'associe à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et propose aux artisans et commerçants du territoire de relever des Éco-défis. Les entreprises participantes bénéficieront d'un accompagnement gratuit et personnalisé pour améliorer leurs pratiques et pourront valoriser leurs engagements.

Lancé pour la première fois sur le territoire de Grand Lieu, le dispositif Éco-défis vise à **mobiliser les artisans et commerçants autour des enjeux environnementaux**. Concrètement, cette opération permet aux entreprises volontaires de **bénéficier d'un accompagnement gratuit pour améliorer leurs pratiques tout en relevant des défis éco-responsables** autour de sept thématiques : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits et sociétal et

durable. La réussite des Éco-défis permettra par la suite aux entreprises participantes de décrocher un label.

> Dans le cadre de notre Plan Climat Air énergie, nous nous sommes engagés à mener des actions directes en faveur de l'environnement mais aussi à sensibiliser et à accompagner l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les entreprises, vers des pratiques plus vertueuses. Le dispositif Éco-défis dans lequel nous nous engageons aujourd'hui en est un exemple très concret en proposant une approche originale totalement gratuite. Johann Boblin, Président de Grand Lieu Communauté

Un déroulement en 3 étapes

1. Un conseiller de la CMA établit **un diagnostic de l'entreprise pour identifier les bonnes pratiques mais aussi celles qui peuvent être optimisées**. A l'issue du diagnostic, les participants doivent s'engager à **relever 2 Éco-défis au minimum** parmi une liste de 43 défis.
2. Les participants ont **plusieurs mois pour faire évoluer leurs pratiques** et relever les Éco-défis sélectionnés. Pendant toute cette période, **un dispositif d'accompagnement** sera proposé par la CMA.

3. Les artisans et commerçants ayant relevé leurs Éco-défis peuvent soumettre un dossier afin **d’obtenir une labellisation** et ainsi **valoriser leur entreprise et leurs engagements en faveur de l'environnement**. Le label est décerné pour une année. Pour renouveler le label, les entreprises devront relever un nouveau défi l'année suivante.

Comment participer au dispositif Éco-défis ?

Pour candidater, les artisans et commerçants doivent remplir un formulaire en ligne avant le 5 juin 2023. Plus de renseignements auprès de Carine Mollat, développeur économique en charge du commerce : cmollat@grandlieu.fr.

Retour aux actualités